

Vendée Globe 2008-2009
Avenant n°3 à l'Avis de Course
30 juin 2008

Cet avenant modifie plusieurs articles de l'Avis de Course émis le 10 octobre 2006, et plusieurs articles de l'Avenant n°2 à l'Avis de course émis le 31 mars 2008.

Afin de faciliter la lecture du document :
Les modifications sont en caractère gras.

Modification à l'avenant n° 2

2.1.1.2 Les informations météo autorisées

Lire dorénavant :

En complément des informations mises à disposition par la SAEM Vendée, chaque concurrent aura la possibilité d'acquérir de façon gratuite ou payante, des cartes, images satellites ou fichiers au format Grib. **Les détails de ces acquisitions complémentaires seront diffusés, par Avenant, avant le 15 août 2008.**

Modification à l'avenant n° 2

Lire dorénavant :

3. PARCOURS

Le départ se fera au large des Sables d'Olonne après un parcours en baie.

Les concurrents laisseront le :
Cap de Bonne Espérance à bâbord
Cap Leeuwin à bâbord
Cap Horn à bâbord
Antarctique à tribord.

L'Arrivée se fera en baie des Sables d'Olonne.

Des points de passage obligatoires ou des portes seront définis en collaboration avec les concurrents préinscrits et **diffusés par un avenant au présent Avis de Course au plus tard le 15 août 2008**. Cependant, ces points de passage obligatoires ou ces portes pourraient être modifiés après **le 15 août 2008** si un événement climatique important survenait tel que la dispersion de nombreuses glaces suite à la rupture du pack ou autre phénomène important ayant une incidence sur la sécurité de la course. Les conditions de modifications seront prévues dans le dit avenant.

L'organisateur réalisera à cet effet avant la date du départ une étude sur les glaces dérivantes.

Modification à l'avenant n° 2

6.4 Points de passage sur le parcours

Lire dorénavant :

6.4 Points de passage sur le parcours

Les points de passage sur le parcours seront publiés, au plus tard, **le 15 août 2008**.
